

Bibliothèque de Candiac Modalités du service de prêt entre bibliothèques (PEB)

Inscription au service de PEB

- Pour bénéficier du service de PEB, vous devez vous y inscrire.
- Vous pouvez vous préinscrire en ligne via le Catalogue des bibliothèques du Québec. Vous avez besoin de votre carte du citoyen.
- Comment se préinscrire : **vous saisissez les chiffres de votre carte du citoyen qui sera votre numéro d'identification**, vous inscrivez votre mot de passe, vous inscrivez vos prénom, nom et courriel tel que demandé et sélectionner Candiac comme bibliothèque d'appartenance puis cliquer sur le bouton « Soumettre ». Vous recevrez une confirmation de votre inscription par courriel et pourrez dès lors procéder à vos demandes en ligne.
- Vous pouvez également vous inscrire en vous présentant à la bibliothèque.



Remplir le formulaire ci-dessous et cliquer sur Soumettre pour vous inscrire. Vous pourrez alors repérer un document et en faire la demande.

Inscription

A registration form with the following fields: 'Numéro d'identification' (with a placeholder 'Inscrire votre numéro de carte du citoyen'), 'Mot de passe', 'Confirmer mot de passe', 'Prénom', 'Nom', 'Courriel', and 'Bibliothèque d'appartenance' (a dropdown menu with 'Candiac' selected and circled in red). A green 'Soumettre' button is located at the bottom left of the form area.

Maximum de demandes à la fois

- 2 demandes d'emprunt
- Documents exclus : documents multimédia, documents en consultation sur place, nouveautés (livres parus au cours des 6 derniers mois), périodiques, bandes dessinées.

Bibliothèque de Candiac

Modalités du service de prêt entre bibliothèques (PEB)

Conditions d'emprunt

- Les conditions d'emprunt (durée du prêt, frais, possibilité de renouvellement, etc.) sont déterminées par les bibliothèques prêteuses.

Tarifification

- De manière générale, le service est gratuit. Toutefois, si la bibliothèque prêteuse exige des frais, vous devez les assumer.
- Dans le formulaire de demande de PEB, vous spécifiez le montant maximal que vous consentez à payer si la bibliothèque prêteuse exige des frais.
- Si les frais exigés dépassent le montant que vous avez indiqué, nous vous informons avant de procéder à la demande d'emprunt.
- Vous payez les frais avant la demande de prêt du document.

Annulation d'une demande

- Si vous devez annuler une demande, vous communiquez avec le service de PEB, soit par téléphone au 450 635-0056 ou par courriel à peb@ville.candiac.qc.ca et vous spécifiez le numéro de votre demande de PEB.

Réception d'une demande

- Lorsque nous recevons le document, nous communiquons avec vous par téléphone.
- Vous vous présentez au comptoir de prêt de la bibliothèque, **avec votre carte du citoyen** pour récupérer le document.

Retour du document

- Vous devez retourner les documents au comptoir de prêt.
- En cas de retard, vous payez les amendes prévues selon la grille de tarification de la Bibliothèque de Candiac.

Renouvellement du prêt

- Pour obtenir un renouvellement du prêt, vous communiquez avec le service de PEB, soit par téléphone au 450 635-0056 ou par courriel à peb@ville.candiac.qc.ca et ce, **5 jours avant la date de retour prévue.**

Document perdu ou endommagé

- Si vous perdez ou endommagez un document emprunté par PEB, vous devez assumer les frais exigés par la bibliothèque prêteuse. La Bibliothèque de Candiac vous expédiera une facture à cet effet.